

# Le statut de l'ingénieur de l'A.F.C.

11 mars 1937

Le *statut de l'ingénieur de l'A.F.C.* (Dont l'auteur est probablement Jacques Masselin, secrétaire général de la Compagnie jusqu'en 1940) commence comme suit :

« Menaces de l'époque actuelle contre la profession de l'ingénieur : dans une presque totale unanimité, les ingénieurs d'Alais Froges et Camargue sont restés fidèles à une conception saine de leur rôle. Mais ils font l'objet d'une vive propagande contre laquelle il est nécessaire de réagir. Le fait de contrats collectifs nous a placés à cet égard sur une pente dangereuse. »

Pour comprendre ce texte, il est nécessaire de replacer le contexte politique de l'époque.

## Le contexte :

L'année 1935 a été une pire époque pour la France :

-Laval a pratiqué une politique de déflation et a mécontenté les fonctionnaires en baissant autoritairement leurs salaires de 10 %.

-Tous les secteurs de l'économie étaient au rouge comme on le dirait aujourd'hui. La production industrielle avait chuté de 30 %, celle des prix de 20 % affectant les commerçants et les cultivateurs. Il y avait 500 000 chômeurs secourus.

-A l'extérieur, l'Allemagne se réarmait avec la mise sur pied d'une armée de 36 divisions et la création de la Luftwaffe.

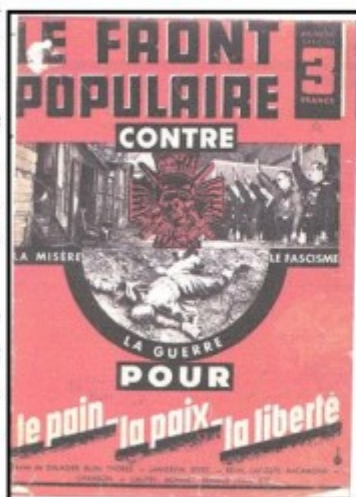
-Fin 1935, la France s'était affaiblie et isolée (l'Angleterre avait signé un accord avec l'Allemagne concernant sa marine, rupture de l'Italie avec les puissances occidentales). Seule restait son alliance avec l'URSS.

-Début 1936, en mars, Hitler décidait du réarmement de la Rhénanie et y rétablissait des troupes jusqu'aux frontières françaises. Le gouvernement français ne réagit pratiquement pas, étant en pleine campagne électorale (Déjà !...).

La France d'alors, était coupée en deux. Les formations de droite fascistes d'un côté et le Front populaire constitué définitivement fin

1935, de l'autre. Pour cette campagne électorale, le slogan du Front populaire était : « Contre la misère, le fascisme et la guerre, pour le pain, la paix et la liberté. »

Le Front populaire remporte les élections avec 374 sièges contre 222 à la droite. 149 députés socia-



listes, 111 radicaux socialistes, 72 communistes et 42 divers gauches.

Première surprise : Les communistes refusèrent de participer au gouvernement avec comme slogan : « Soutien, oui, participation, non. »

Deuxième surprise : Grève générale en mai (Mois fatidique) avec plus de 1 000 000 à 2 000 000 de grévistes (éternel problème du comptage...).

Le 7 juin 1936 sont signés les « accords de Matignon » avec la CGT (Confédération Générale du Travail), la CGPF (Confédération Générale de la Production Françaises : le patronat) et le gouvernement représenté par Léon Blum alors président du Conseil de la III<sup>e</sup> République (L'équivalent du premier ministre aujourd'hui). Les trois points les plus importants de ces accords :

**Reconnaissance du droit syndical et de délégués d'usine.**

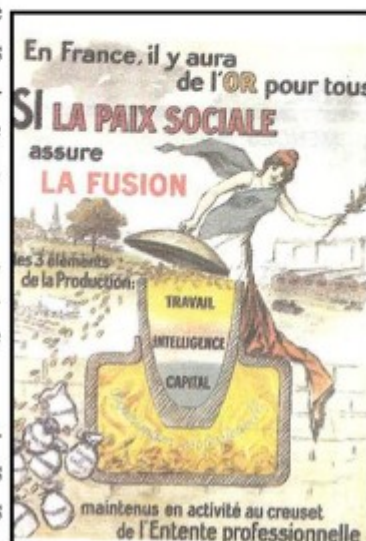
**Obligation d'établir des contrats de travail.**

**Augmentations des salaires de 7 à 15 % (12 % en moyenne).**

Enfin, par conséquence et considérés comme des acquis du Front populaire : **15 jours de congés payés (12 jours, plus les week ends).**

**La semaine de 40 heures (contre 48 auparavant) sans diminution de salaire.**

Au cours de l'été, on verra dans les campagnes françaises déambuler les premiers « congés payés » sur leurs tandems



Les contrats collectifs : Les contrats collectifs

ont introduit des formes de régulation des conflits du travail et dépossèdent partiellement le patronat de sa maîtrise de la politique sociale. Ils mettent sur un pied d'égalité les différentes composantes du monde du travail, des plus qualifiés (les plus diplômés) aux ouvriers (dépourvus à l'époque de bagage scolaire). C'est la métallurgie qui est la première à créer un contrat de travail collectif pour ses ingénieurs. Pour les salariés de l'AFC la crainte du patronat s'exprime dans le *statut des ingénieurs* de la manière suivante :

« Continuer à tenir les ingénieurs pour salariés d'une espèce supérieure sans doute, mais soumise au régime général des conventions collectives, serait faire le jeu de la politique syndicaliste révolutionnaire. »

Le mouvement ouvrier n'a pas eu franchement de participation des ingénieurs de l'AFC puisqu'un seul a adhéré à la CGT.

A l'époque, les ingénieurs de l'AFC sont gérés individuellement. Leurs carrières se font suivant les performances des ingénieurs. Il s'ensuit un accroissement des contraintes professionnelles et une baisse de leur pouvoir de négociation (On n'a rien inventé). On peut voir alors quelques démissions.

### La vocation professionnelle de l'ingénieur :

Le patronat, mettant au second plan les aspects salariaux des ingénieurs, décide de leur accorder une dignité sociale en les assimilant aux professions libérales.

« Par leurs aspirations, leurs études, leur milieu social, les ingénieurs jouissent d'un état qui rappelle celui des professions libérales. »

Ce qui distingue les ingénieurs des autres salariés, c'est leur travail intellectuel et leurs diplômes par rapport aux ouvriers qui exercent les tâches manuelles. Le patronat met l'accent sur le rôle d'autorité de l'ingénieur et son niveau social.

« Dans l'usine, dans les bureaux, l'ingénieur doit être un notable au regard des contremaîtres, des techniciens, des employés et des ouvriers. Indépendamment de ses aptitudes indispensables au commandement, il doit, par le maintien de son standing, conserver en toute circonstance une autorité personnelle. »

Ensuite, le patronat va poser le principe de l'attachement de l'ingénieur à son entreprise. On fera comme si l'autorité d'un ingénieur reposait sur un lien de propriété. Le **statut des ingénieurs** devra expliciter les « devoirs et obligations. »

« L'ingénieur doit en tout temps s'attacher à défendre et à faire prospérer l'entreprise à laquelle il est attaché. Il doit gérer son usine, son service, sa fabrication comme s'ils lui appartenaient en propre. Tout le reste découlera de ces principes. Le rôle de l'ingénieur devra être précisé non seulement au point de vue de l'exercice direct de ses fonctions, mais aussi du point de vue de l'influence qu'il lui appartient d'exercer sur ses subordonnés. »

Le conseil d'administration de l'AFC du 11 mars 1937 prévoit des rétributions matérielles et symboliques pour maintenir le statut social de l'ingénieur. Allocations aux jeunes mariés, éducation particulière pour leurs enfants, ... Il est indiqué pour la rémunération :

« Il faudrait s'efforcer d'accorder aux ingénieurs un mode distinct de rémunération pour partie de leurs émoluments. Un des dangers les plus sérieux de l'époque actuelle tient à ce que les ingénieurs voient nécessairement le chiffre de leurs traitements suivre les mêmes variations que les salaires ouvriers. Il tend ainsi à s'établir une solidarité de fait qui peut avoir des conséquences. »

Au niveau de la reconnaissance symbolique, il s'agit de

faciliter les relations des ingénieurs avec la direction et de faire une distinction pour les congés payés (Congés supplémentaires).

« A ce titre, l'ingénieur devrait, par exemple, avoir accès direct à tous ses chefs, même les plus élevés, sous la seule condition d'en demander l'autorisation hiérarchique. L'employeur pourrait, aussi, être engagé à réunir le plus fréquemment possible ses ingénieurs et à les consulter quand ce ne serait que pour leur donner l'impression qu'ils sont des notables dans l'entreprise. L'ingénieur dont l'activité intellectuelle est par définition supérieure à celle des autres techniciens, doit avoir plus l'occasion de se détendre. »

Il est d'ailleurs indispensable que les congés de l'ingénieur soient supérieurs à ceux du technicien et de l'employé qui doivent eux-mêmes être plus longs que ceux de l'ouvrier. »

### Conclusion :

Les ingénieurs ne sont plus différents que par le diplôme et le titre, mais deviennent une fonction sociale dans l'entreprise.

Dans le **statut de l'ingénieur**, on retrouve la crainte de déclassement de l'ingénieur dans le salariat ouvrier et de sa disparition comme interlocuteur lors des conflits sociaux, et « de former un tiers parti menacé des deux cotés dans la triste position du fer coincé entre le marteau et l'enclume. »

Ce statut anticipe les éventuelles revendications des ingénieurs et consolide leur statut. Il intensifie le modèle de gestion personnelle des ingénieurs et propose des attributions supplémentaires par rapport aux autres salariés, comme l'attribution de bourses scolaires pour leurs enfants, des primes hors salaires et la possibilité à tous les ingénieurs (réservé auparavant aux seuls directeurs d'usine) de rencontrer la direction de l'entreprise. Le Front populaire a permis cette création du groupe social des ingénieurs. Les pratiques de gestion de ce groupe professionnel sont légitimées face à la nouvelle législation du travail et anticipe les possibles réclamations des ingénieurs.

Enfin, la fin du texte **le statut des ingénieurs**, prévoyait la création « d'un conseil de discipline qui aurait à connaître toutes les questions relatives à l'application du statut et qui aurait pouvoir, non pas certes de retirer à l'ingénieur son diplôme d'étude, mais de l'exclure des membres du corps statutaire d'ingénieurs. Cette sanction ne pourrait bien entendu être envisagée qu'en cas de déchéance profonde. » Il y eut probablement des contrôles, notamment sur la fidélité de l'ingénieur à son entreprise et essentiellement sur son rôle politique. On se rappelle que ce texte a été écrit dans une conjoncture politique tendue.

Cet engagement politique vis-à-vis de l'entreprise devait se concrétiser par une inscription dans un syndicat indépendant, c'est-à-dire anti-cégétiste.

Les textes entre guillemets et en italiques sont des extraits du **statut de l'ingénieur**,

archives Péchiney 9501273.

Alain Bleton